

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le vingt et un septembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIERE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Arnaud VALLIER, Mmes Florence CHAZÉ, Corine GANNE, Anne-Marie LANDAIS, Aurore VEILLARD, Aurélie PORCHER.

Étaient absents excusés: Mrs Kévin GUILLAUDEUX, Pierre CHAZÉ.

Était absent non excusé : Mr Lénaïc GASNIER,

Convocation des membres : 11 septembre 2023

Affichée le 11 septembre 2023

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

1) Devis chauffage mairie -D021-2023

Mr le maire informe l'assemblée de la réception de deux devis concernant la fourniture et installation d'une chaudière à granulés avec dépose et remplacement de l'ancienne chaudière.

- Devis portant sur la fourniture et installation d'une chaudière à granulés DOMUSA de la Sté MJ POELE de Château-Gontier.

Montant total HT : 18 578.79 €, soit Total TTC : 19 600.63 €. Un acompte de 30% soit 5 880.19 € est demandé à la signature de la commande.

- Devis portant sur la fourniture et installation d'une chaudière à granulés de bois Okofen Pellematic compact PES212, alimentée par aspiration depuis un silo textile de la Sté FPCT de Craon.

Montant total HT : 17 978.00 €, soit Total TTC : 21 573.60 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'accepter le devis Devis portant sur la fourniture et installation d'une chaudière à granulés de bois Okofen Pellematic compact PES212, alimentée par aspiration depuis un silo textile de la Sté FPCT de Craon.

Montant total HT : 17 978.00 €, soit Total TTC : 21 573.60 €.

-précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

-autorise Mr le Maire à signer le devis.

2) Devis matériel informatique Mairie- D022-2023

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis d'Electro-System de Craon concernant le changement de la tour et transfert des données ancien poste sur le nouveau :

Montant total HT : 685,49 € ht, soit ttc 822,60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'accepter le devis d'Electro-System de Craon concernant le changement de la tour et transfert des données ancien poste sur le nouveau :

Montant total HT : 685,49 € ht, soit ttc 822,60 €

-précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

-autorise Mr le Maire à signer le devis.

3) Devis Berger Levrault -D023-2023

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis de Berger Levrault, Agence Atlantique à La Chapelle sur Erdre (44), pour la réinstallation des logiciels métiers e-magnus sur le nouveau poste.

Montant total HT : 360,00 € ht, soit ttc 432,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'accepter le devis de Berger Levraut, Agence Atlantique à La Chapelle sur Erdre (44), pour la réinstallation des logiciels métiers e-magnus sur le nouveau poste.

Montant total HT : 360,00 € ht, soit ttc 432,00 €

-précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

-autorise Mr le Maire à signer le devis.

4) Amortissement travaux éclairage public remplacement de tous les luminaires en led- D024-2023

Mr le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'amortir les travaux d'éclairage public effectués en 2022-2023 par TEM 53 pour le remplacement de tous les luminaires en led en agglomération et aux hameaux du Bois Blin, Saint Christophe pour un montant de 14 475,10 € ht et d'en prévoir la durée.

Mr le maire propose d'amortir ces travaux sur une durée 30 ans, soit 482,50 € /an à compter de 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'accepter l'amortissement des travaux sur une durée de 30 ans à compter de 2023.

-précise qu'une décision modificative au budget primitif 2023 sera nécessaire afin d'y inscrire l'amortissement de ces travaux.

5) Décision modificative n°2 budget primitif commune 2023- D025-2023

Mr le maire rappelle l'amortissement des travaux éclairage public pour le remplacement de tous les luminaires en led, d'un montant total de 14 475,10 € ht délibéré sur une durée de 30 ans à compter de 2023. Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour y inscrire l'amortissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement dépenses		
Chapitre 042-article 6811 Dotation amortissement éclairage public		+482.50
Chapitre/article 023 Virement section investissement	-482.50	
Section d'investissement recettes		
Chapitre 040 ; article 28041582 Subvention équipements de tiers éclairage public		+ 482.50
Chapitre/article 021 Virement section de fonctionnement	-482.50	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-autorise la décision modificative n°2 portant modification du budget primitif 2023

6) Remboursement de frais achat de médailles St Christophe- D026 -2023

Mme Chazé, informe l'assemblée que Mr le maire a procédé à l'achat à ses frais des médailles St Christophe à la Société La Bonne Nouvelle à Sainte Bazeille (47) pour la cérémonie et bénédiction des véhicules à l'occasion de la St Christophe qui a eu lieu le 6 août dernier. Cet achat ne peut se faire que sur internet et ne propose pas le paiement par mandat administratif.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au remboursement de la facture correspondant à l'achat des médailles Saint Christophe pour un montant total de 155.94 € ttc à Mr TESSIER Jean-Pierre, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-autorise le remboursement de la facture d'un montant de 155.94 € ttc pour la fourniture des médailles Saint Christophe à Mr TESSIER Jean-Pierre, Maire.

7) Demande de subvention fond vert- D027-2023

Mr le maire informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de demander une subvention fond vert, au titre du renforcement de la performance environnementale et de la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour le changement de la chaudière actuelle fioul en chaudière à granulés bois.

Le devis portant sur la fourniture et installation d'une chaudière à granulés de bois alimentée par aspiration depuis un silo textile est de 17 978.00 € HT, soit Total TTC : 21 573.60 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention fond vert, au titre du renforcement de la performance environnementale et de la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour le changement de la chaudière actuelle fioul en chaudière à granulés bois.

- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

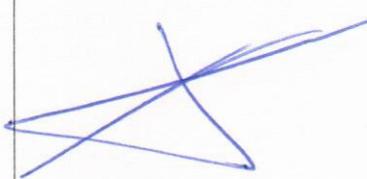
8) Informations

a) Visite de Mme la Sous-Préfète : 25 septembre de 17 h à 18 h

b) Réseau cuivre Orange : fermeture du réseau cuivre en janvier 2027.

c) Développement énergies renouvelables : Suite au courrier de la Préfecture, il est nécessaire de réfléchir au développement des énergies renouvelables : chaque commune doit communiquer une zone de faisabilité.

d) Prochaine réunion de conseil municipal à fixer : 6 novembre 2023.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Maire	Secrétaire de séance
	TESSIER Jean-Pierre 	CHAZÉ Florence 